



Du député godillot à l'hyper député

A l'occasion de la sortie d'un nouveau livre (1), Jean-François Copé a reçu la Revue Parlementaire dans son bureau à l'Assemblée nationale. Au cours de l'entretien, le " patron " des députés UMP a abordé, sans détours, les grands sujets du moment comme la réforme du travail législatif, le Grand Paris ou encore les élections européennes ou même ses relations avec Xavier Bertrand.

Entretien avec Jean-François Copé, Député (UMP, Seine-et-Marne), Maire de Meaux, Président du Groupe UMP à l'Assemblée

Peut-on revenir d'un mot sur le rejet du projet de loi Hadopi, le 9 avril dernier. Comment expliquez-vous ce "couac" ?

Nous étions dans la dernière ligne droite. Tout avait été dit. Le texte présenté en deuxième lecture était celui de la Commission mixte paritaire. Il n'y avait plus aucun obstacle à son adoption. Jusqu'au mauvais coup de dernière minute des socialistes. Mais passons. Ce "coup de pied au derrière" va nous permettre d'avancer.

La nouvelle Constitution donne de nouveaux pouvoirs au Parlement. Si l'on veut les exercer, c'est-à-dire s'il l'on veut vraiment devenir législateurs – grâce à l'ordre du jour dont nous sommes en partie maîtres -, et contrôleurs du gouvernement, il faut entièrement revoir notre méthode de travail. Nous ne sommes plus au temps du "député godillot". On l'est de moins en moins. Le député en 2009 ne veut plus voter un texte les yeux fermés. Nous ne sommes pas

pour autant passé à " l'hyper député ". Il reste encore une mutation à faire en terme de méthode de travail. C'est ce sur quoi nous allons travailler dès lors que le nouveau règlement sera adopté dans les prochaines semaines.

Quelles sont vos préconisations ?

Nos réflexions vont faire l'objet de la réunion extraordinaire du bureau du groupe, l'organe dirigeant de notre majorité, le 28 avril prochain. Nous n'excluons aucune hypothèse. Je souhaite que cette réunion aborde dans sa globalité la question de l'organisation de notre travail. Je propose que l'on revoie le règlement de l'Assemblée pour que les députés soient dans leur circonscription du vendredi au lundi et à Paris du mardi matin au jeudi soir. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut que chacun comprenne que si l'on veut coproduire les réformes et pas seulement amender ou débattre, il faut être présents. Il faut aussi être là pour voter le texte.

Pour lutter contre l'absentéisme, on évoque aussi les sanctions financières.

La sanction financière ne doit rester qu'une mesure extrême.

Que dire sur l'obstruction ?

L'obstruction, c'est le dévoiement de l'institution. C'est l'aviissement complet d'un débat infantilisé. C'est la pire des choses. Le temps global va répondre à cela. Dès lors qu'il y a un temps limité, vous obliger les députés de la majorité et de l'opposition à aller à l'essentiel. Ca change tout. Ajoutons à cela un autre élément important : le texte adopté en commission est celui qui est discuté dans l'hémicycle. On ne peut plus dire tout et son contraire en commission. Et ici aussi, il est nécessaire d'être présent.

Depuis le 1^{er} mars et l'application des nouveaux textes, on a l'impression que les choses ont peu bougé.

Je ne suis pas entièrement d'accord avec cette interprétation. Soyons justes. Pour que les choses bougent, il faut changer les lois organiques et le règlement. Les lois organiques c'est presque fait, reste le règlement. Les choses sérieuses ne commenceront qu'après l'adoption d'un nouveau règlement, probablement courant juin. Mais pas à pas, les choses évoluent.

Comme quoi ?

On peut commencer par évoquer la question des nominations. La commission des Affaires économiques a récusé une nomination proposée par le gouvernement dans le domaine de l'environnement (2).

Deuxième exemple, celui du texte de loi sur le travail le dimanche. Les conditions n'étaient pas réunies pour examiner ce texte. Il n'a donc pas été examiné. Et le gouvernement n'est pas passé en force.

Enfin, la coproduction législative. Désormais, nous fabriquons nos propres lois. La première du genre sera celle sur l'inceste le 28 avril. Viendront ensuite en mai, une loi importante sur l'emploi, et en juin une autre sur la sécurité et les bandes. Après la pratique de la coproduction législative, il nous reste à installer le contrôle et pour cela il faut modifier le règlement.

Justement sur cette question, qu'en est-il ?

Nous allons installer – c'est écrit en toutes lettres dans le nouveau projet de règlement. C'est même l'une de mes contributions personnelles et j'y tiens beaucoup – un comité d'évaluation et de contrôle du gouvernement. Il sera composé des présidents de groupes, des présidents de commissions et de députés venant des différentes commissions. L'idée est d'organiser en binômes, députés de la majorité et de l'opposition, des contrôles sur l'application des lois et l'évaluation des politiques gouvernementales. Cela existe déjà dans d'autres pays comme la Grande-Bretagne et les Etats-Unis mais c'est une grande première en France. Cela promet d'être passionnant.

Ce ne sera pas une Cour des Comptes bis ?

Aucun risque. La Cour des Comptes fait un travail très différent du notre. Mais cela dit, elle pourra nous assister. C'est même prévu.

Vous avez évoqué "l'hyper député". Est-ce en opposition à "hyper président" ?

L'expression, d'hyper président à la différence de celle d'hyper Parlement, n'est pas de moi. Elle a été fort justement utilisée par vos collègues pour caractériser la lecture institutionnelle du président.

Au niveau de l'exécutif nous assistons à un renforcement du processus de décision du Chef de l'Etat, d'où le poids de ses conseillers, infiniment plus nombreux qu'à l'époque de ses prédécesseurs.

Deuxième élément : on assiste à un affaïssement du gouvernement. Aujourd'hui, les ministres sont beaucoup moins des décideurs qu'autrefois. Comme ancien ministre, je peux témoigner de la différence.

Troisième élément, à construire : le déploiement du Parlement, non pas comme un élément de contre pouvoir, comme on voudrait nous le faire croire, mais de pouvoir.

Avec ces trois éléments réunis, nous nous acheminons vers un système présidentiel à l'américaine, avec des structures plus souples qu'aux Etats-Unis. Nous avons d'un côté un hyper Président et de l'autre un hyper Parlement.. A ceci près qu'aujourd'hui l'hyper Parlement est à construire. Nous sommes à la croisée des chemins. Ce n'est plus le député godillot mais ce n'est pas encore l'hyper député.

Vous avez insisté sur les conseillers du président. Que vous inspirent-ils ?

C'est une conception qui est cohérente avec l'idée que se fait le président de son rapport aux Français. Le Chef de l'Etat considère que les Français l'ont choisi lui, pas ses ministres. Quelque part, c'est lui qui décide, qui assume et qui est responsable. Il est donc assez normal que ses conseillers aient un poids très important. En privé, les ministres reconnaissent d'ailleurs qu'un conseiller du président est infiniment plus puissant que peut l'être un ministre. Ne voit-on pas d'ailleurs aujourd'hui, ces mêmes conseillers communiquer directement et publiquement ? C'est une grande nouveauté.

Dans votre livre, vous dites que "les bonnes lois vont chasser les mauvaises". Qu'avez-vous voulu dire ?

Avec la réforme constitutionnelle, on a mis en place un dispositif exigeant de bonnes pratiques en matière de fabrication de la loi comme l'étude d'impact. J'en suis même, avec Jean-Luc Warsmann à l'origine. L'idée est de démontrer que la loi est utile avant même que l'on commence à en discuter.

Pour autant, tous ces efforts ne sont-ils pas vains lorsque l'on sait qu'une partie du pouvoir en matière législative ne se trouve pas au niveau national mais au niveau européen ?

C'est vrai que beaucoup de choses se passent au niveau européen ou même local, avec la décentralisation. Mais dire pour autant que le champ de la loi n'existe plus et que l'on n'a plus besoin de députés nationaux est un faux procès. Notre métier doit simplement évoluer.

Comment expliquer dans ces conditions le peu d'intérêt des Français (et des députés !) pour les élections européennes ?

Traditionnellement il y a un hiatus entre l'élection elle-même et le fait que les Français considèrent que cela ne changera pas le rapport de la France à l'Europe. C'est vrai dans tous les pays d'Europe où les études ont montré que l'absentéisme risque d'être forte. Beaucoup de nos concitoyens ne savent pas ce que fait le Parlement européen ou ne connaissent pas leurs députés européens. Il est vrai que nous ne faisons pas beaucoup d'efforts pour rendre tout cela plus connu, à défaut de populaire. C'est aussi pour cela que j'ai créé le Club des 27 pour faire de la coproduction au niveau

européen. D'ores et déjà les députés nationaux des 27 pays membres travaillent ensemble pour mieux s'impliquer, en amont, dans les décisions européennes.

Le maire de Meaux a certainement une idée sur les préconisations du Comité Balladur. Plus particulièrement, comment voyez-vous l'avenir du Grand Paris ?

Le mérite du rapport Balladur est d'avoir parlé du Grand Paris alors que ce sujet, lancé depuis plus d'un an, n'a donné lieu à aucune communication officielle et surtout pas du responsable en charge du dossier...

Le Grand Paris ne doit pas être une machine à exclure. Le limiter à la petite couronne serait une catastrophe. Cela reviendrait à dire que la moitié des habitants de l'Île-de-France ne sont pas concernés par la région Capitale. Or, quand on regarde les grandes capitales du monde, leur échelle n'est pas six millions mais bien dix millions, soit la taille de la région Capitale.

Il faut ensuite une approche thématique du Grand Paris. Qu'il y ait des grands pôles de développement scientifiques, culturels... Parfait, mais passer à côté des sujets de la vie quotidienne serait une folie. Logement, transport, sécurité sont les trois axes qui ne peuvent pas être absents de la réflexion sur le Grand Paris.

Et sur la question des structures territoriales ?

C'est tout aussi essentiel. Avec l'ensemble du groupe et tout particulièrement Dominique Perben, nous avons beaucoup contribué à ce rapport, notamment autour de trois points.

En premier lieu, il faut sortir du " jardin à la française ". On ne peut pas traiter de la même manière un centre ville, une banlieue ou une zone rurale. Il faut l'assumer. Ensuite, il faut poser la question clé de toute réforme des collectivités locales : comment peut-on dépenser moins pour faire aussi bien ou mieux ? Enfin, troisième défi, et je le dis comme je le pense, il faut fusionner les départements et les régions. En disant cela je vais plus loin que le rapport Balladur. Mais tant que l'on n'aura pas fait ça, on n'aura pas levé l'obstacle majeur à l'explosion de la dépense publique, à la complexité des structures territoriales. On ne peut plus continuer comme cela.

Est-ce réalisable ?

La question n'est pas là. Il faut le faire. Donnons nous dix ans. L'élection régionale, celle de 2014, fixe le process et en 2020 on l'applique.

Parlons sans langue de bois de votre avenir. Vous n'avez jamais caché vos ambitions. On vous voit beaucoup ces derniers temps investir les dossiers internationaux et de défense, est-ce pour vous préparer un avenir de président autre que celui de groupe ?

J'ai répondu là-dessus depuis bien longtemps. Je pense que la politique est un parcours initiatique ; qu'il faut en franchir les différentes étapes ; que c'est un métier qui s'apprend. Avec les années qui passent, il est important de construire ses propres convictions sur tous les sujets. Il est normal, avec les responsabilités qui sont les miennes, que je m'implique dans les questions internationales et de défense.

Pour finir, un mot sur vos relations avec Xavier Bertrand.

Je ne vois pas ce que je pourrais dire de très nouveau. Chacun chez soi. On s'entend suffisamment pour pouvoir travailler intelligemment. Il s'occupe du Parti, je m'occupe du Groupe. Ce sont deux structures qui ont largement de quoi faire chacune. ■

Propos recueillis par Antoine de Font-Réaulx et Alexandra Rossi-Landi

(1) Il s'agissait de celle de Jean-Luc Darlix, candidat à la présidence du Haut conseil des biotechnologies

(2) Un député ça compte énormément - Jean-François Copé - Albin Michel - 270 pages